

**Décision du Maire
de Montaigu-Vendée**
N° DECRE_2025_229

**Avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne
à Montaigu**

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2023_284 en date du 19 décembre 2023 relative aux travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2025_041 en date du 11 mars 2025 portant avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2025_066 en date du 07 avril 2025 portant avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n°DECRE_2025_143 en date du 23 juin 2025 portant avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,
Considérant la nécessité de formaliser par avenants, des prestations supplémentaires, suppressions ou modifications de prestations pour les besoins de l'opération,*

DECIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°3 au lot n°02 « Paysage » est passé avec l'entreprise ARBORA PAYSAGES (49660 Sèvremoine).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 368 792,21 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 1 760,66 € HT
- Nouveau montant du marché : 343 131, 87 € HT
- Cumul des avenant présentés à ce jour représente : - 25 660,34 € HT
- Incidence : - 6,96 %

ARTICLE 2

L'avenant n°2 au lot n°07 « Menuiseries extérieures alu et mixte bois » est passé avec l'entreprise MENUISERIE BONNET (85600 Montaigu-Vendée).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 713 762,17 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 760,42 € HT
- Nouveau montant du marché : 728 796,90 € HT
- Cumul des avenant présentés à ce jour représente : + 15 034,73 € HT
- Incidence : + 2,11 %

ARTICLE 3

L'avenant n°3 au lot n°05 « Couverture zinc et métallique » est passé avec l'entreprise GARANDEAU (85000 La-Roche-sur-Yon)

Pour rappel, le montant initial du marché est de 250 117,59 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 2 577,76 € HT
- Nouveau montant du marché : 238 818,00 € HT
- Cumul des avenants présentés à ce jour représente : + 11 299,59 € HT
- Incidence : - 4,52 %

ARTICLE 4

L'avenant n°4 au lot n°09 « Menuiseries intérieures bois » est passé avec l'entreprise BRODU (85280 La Ferrière).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 305 059,80 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : - 1 637,14 € HT
- Nouveau montant du marché : 302 565,31 € HT
- Cumul des avenant présentés à ce jour représente : - 2 494,49 € HT
- Incidence : - 0,82 %

ARTICLE 5

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget suivant :

- Montaigu-Vendée – Budget général – Opération 2000A

ARTICLE 7

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/10/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.